



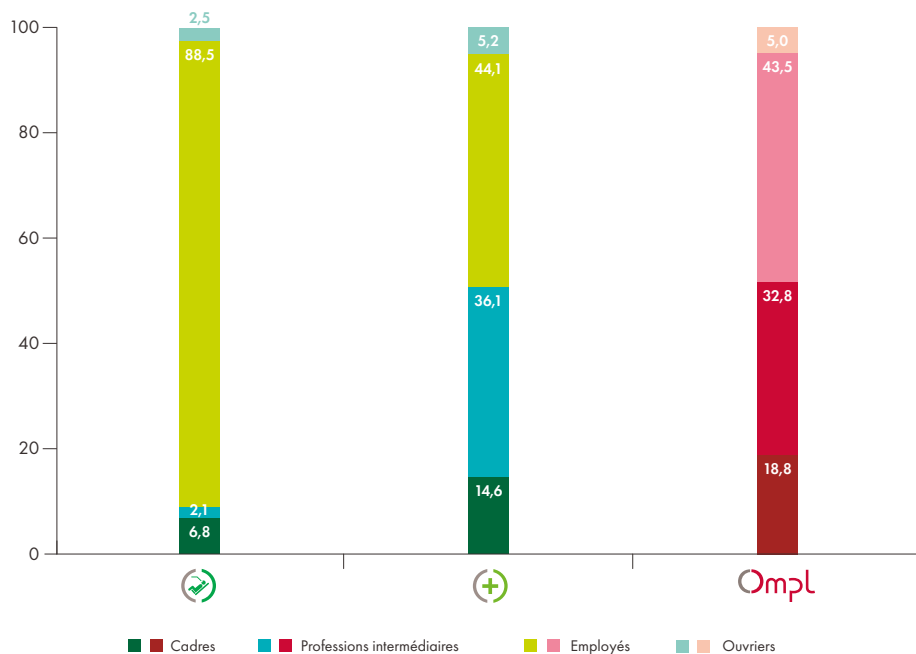
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PRÉPONDÉRANCE DES EMPLOYÉS

- Les cadres sont faiblement représentés : 6,8 % contre 14,6 % pour le secteur.
- La proportion de professions intermédiaires est également faible (2,1 %) et inférieure à la part observée pour l'ensemble du secteur (36,1 %).
- Le taux d'employés est très important et supérieur à celui du secteur (88,5 % contre 44,1 %).
- Les ouvriers sont peu nombreux, il s'agit essentiellement du personnel d'entretien.

Répartition des salariés par catégorie sociale (%)



Source: Insee, DADS 2019.



Catégorie sociale: la catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie...

Dans le contexte des branches professionnelles des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...



Secteur santé

Branche professionnelle



Cabinets dentaires libéraux



93,8 % DES SALARIÉS DANS SIX PROFESSIONS

La PCS-ESE (nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des employeurs privés et publics) de l'INSEE sert aux employeurs pour codifier la profession de leurs salariés dans les enquêtes statistiques, les déclarations et les formulaires administratifs.

Dans la branche, deux professions regroupent 81,3 % des salariés :

- les assistants dentaires, aides de techniciens médicaux (70,1 %) ;
- les secrétaires (11,2 %).

Par rapport à 2016, la répartition des effectifs par métier a évolué :

- le nombre de chirurgiens-dentistes a augmenté de 101 % et leur part dans les effectifs a progressé (+ 2,4 points) ;
- les assistants dentaires, bien que toujours majoritaires et plus nombreux, voient leur part baisser (- 2,2 points) ;
- les autres métiers, à l'exception des nettoyeurs, progressent en nombre et en proportion.

Ventilation des principaux effectifs salariés par PCS détaillées

| Type de métier | PCS-ESE | 2016 | | 2019 | |
|---------------------------------|--|----------|----------|---------------|-------------|
| | | Effectif | Part (%) | Effectif | Part (%) |
| Exercice total du métier | 311c - Chirurgiens-dentistes | 1 451 | 3,4 | 2 915 | 5,8 |
| Soutien au métier | 526b - Assistants dentaires, médicaux et vétérinaires, aides de techniciens médicaux | 30 935 | 72,3 | 35 017 | 70,1 |
| Soutien à l'entreprise | 541b - Agents d'accueil qualifiés, hôtesse d'accueil et d'information | 1 008 | 2,4 | 1 540 | 3,1 |
| | 542a - Secrétaires | 4 529 | 10,6 | 5 584 | 11,2 |
| | 564b - Employés des services divers | 492 | 1,2 | 675 | 1,4 |
| | 684a - Nettoyeurs | 1 500 | 3,5 | 1 166 | 2,3 |

Source : Insee, DADS 2016-2019.

Seules les PCS-ESE regroupant plus de 1 % des salariés en 2019 sont comptabilisées.



Exercice total du métier : salariés dont le diplôme permet d'exercer l'ensemble des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (architectes salariés, experts en automobile salariés, médecins salariés, chirurgiens-dentistes salariés, pharmaciens salariés, vétérinaires salariés, huissiers de justice salariés, commissaires-priseurs salariés, mandataires et administrateurs judiciaires salariés, avocats salariés...).

Exercice partiel du métier : salariés dont la certification permet d'exercer une partie des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (préparateurs en pharmacie, juristes, techniciens de laboratoire, dessinateurs en bâtiments...).

Soutien au métier : salariés réalisant des tâches en soutien de l'activité libérale (assistantes dentaires, auxiliaires vétérinaires, assistantes juridiques, secrétaires, ouvriers qualifiés...).

Soutien à l'entreprise : salariés réalisant des tâches en soutien à l'activité de l'entreprise (comptables, standardistes, employés administratifs, chargés des ressources humaines...).

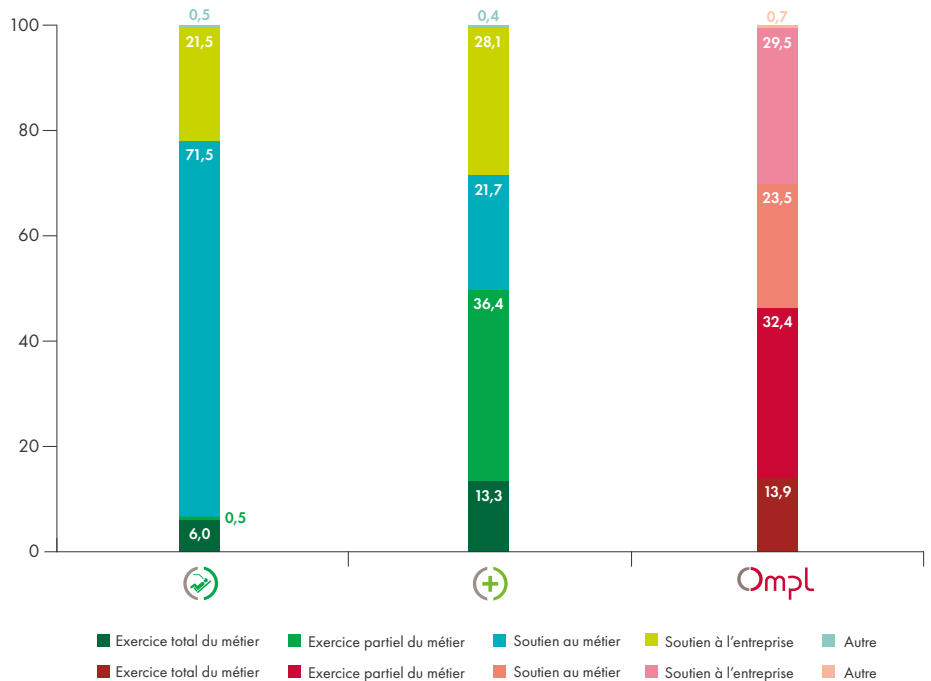


EMPLOIS EN SOUTIEN DU MÉTIER

93,0 % des salariés de la branche réalisent des activités de soutien dans leur emploi.

Ils sont 71,5 % à exercer une activité venant en soutien du métier. Il s'agit principalement d'assistants dentaires.

Répartition des salariés par type de métier (%)



Source : Insee, DADS 2019.

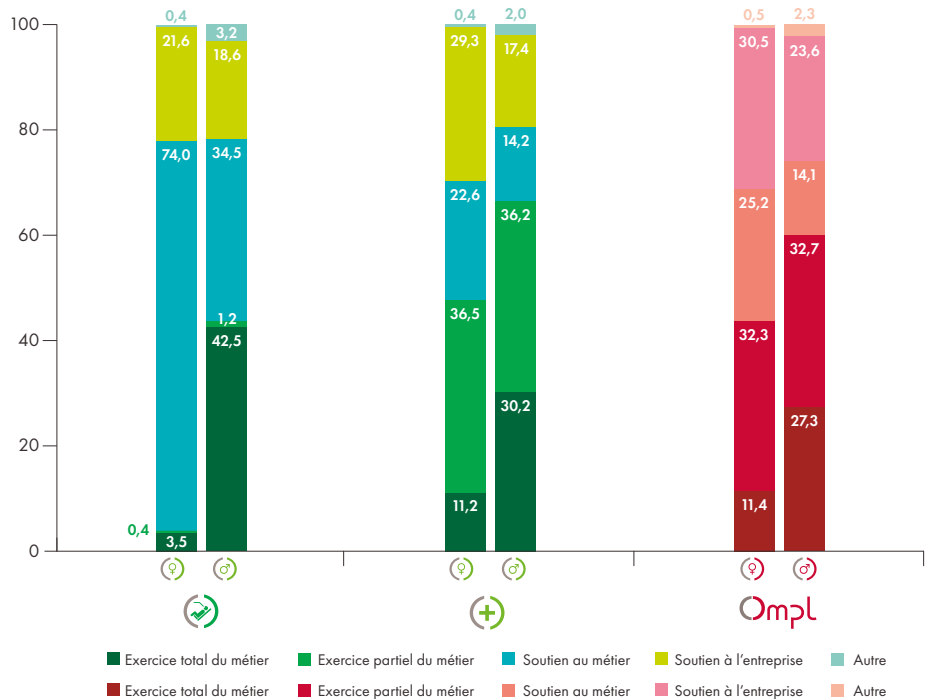


MÉTIERS GENRÉS

Les emplois de la branche sont fortement impactés par le genre :

- 3,9 % des femmes exercent tout ou partie du métier de l'entreprise contre 43,7 % des hommes ;
- 74,0 % des femmes ont un emploi de soutien au métier contre 34,5 % des hommes.

Répartition des salariés par type de métier et genre (%)



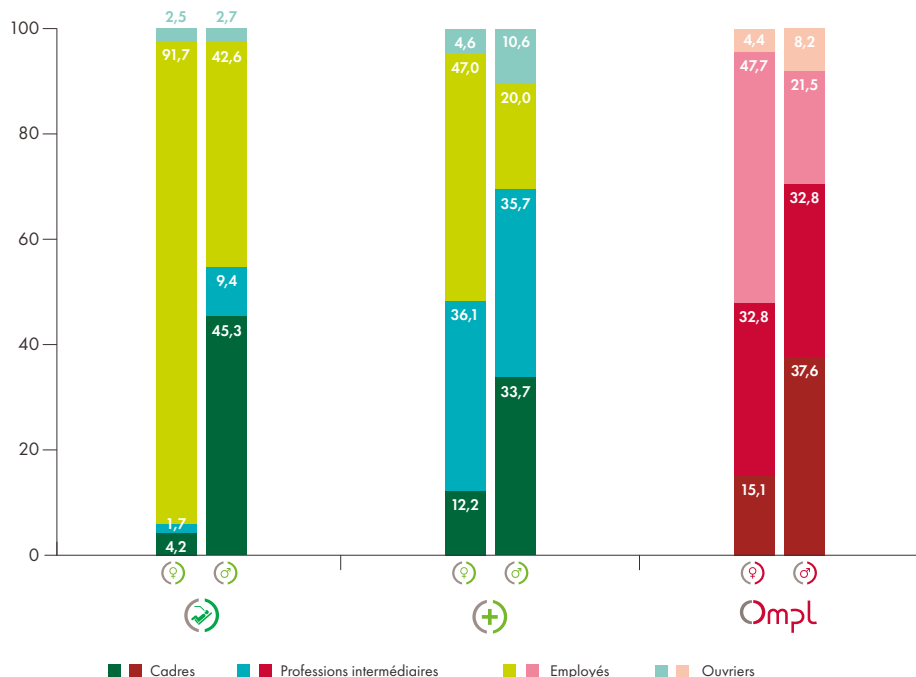
Source : Insee, DADS 2019.



FEMMES PLUS SOUVENT EMPLOYÉES

- Pour les femmes de la branche, la part des employées est très importante. Elle atteint 91,7 % contre 42,6 % seulement pour les hommes.
- En revanche 45,3 % des hommes sont cadres contre 4,2 % des femmes.

Répartition des salariés par catégorie sociale et genre (%)



Source: Insee, DADS 2019.



REPLI DU TAUX DE FÉMINISATION

- Par rapport à 2010, la part des femmes dans l'emploi de la branche tend à diminuer jusqu'en 2019. Elle baisse de 3,4 points.
- Dans le détail, toutes les catégories sont concernées. Cependant, depuis 2017 la féminisation des professions intermédiaires repart à la hausse.
- Les prévisions pour les années 2020 à 2022 laissent envisager le maintien de cette tendance.

Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale (%)



Source: Insee, DADS 2010-2019, estimations.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La répartition des salariés par catégorie sociale varie fortement d'une région à l'autre.

Ainsi, la part des employés est maximale pour la Corse (93,8 %), mais son minimum est atteint pour l'Île-de-France (80,0 %).

Répartition des salariés par catégorie sociale et région (%)

| Régions | Cadres | Professions intermédiaires | Employés | Ouvriers | Non déterminé |
|----------------------------|-------------|----------------------------|-------------|------------|---------------|
| Auvergne-Rhône-Alpes | 3,5 | 2,2 | 92,0 | 2,3 | 0,0 |
| Bourgogne-Franche-Comté | 3,6 | 1,9 | 91,0 | 3,4 | 0,0 |
| Bretagne | 3,8 | 1,9 | 92,2 | 2,1 | 0,0 |
| Centre-Val de Loire | 2,7 | 2,0 | 92,2 | 3,0 | 0,0 |
| Corse | 2,6 | ND | 93,8 | ND | 3,6 |
| DOM | 2,4 | 2,0 | 91,1 | 4,4 | 0,0 |
| Grand Est | 5,7 | 2,3 | 89,5 | 2,5 | 0,0 |
| Hauts-de-France | 4,0 | 2,4 | 90,4 | 3,3 | 0,0 |
| Île-de-France | 15,3 | 2,2 | 80,0 | 2,5 | 0,0 |
| Normandie | 3,9 | 2,2 | 91,4 | 2,5 | 0,0 |
| Nouvelle-Aquitaine | 3,7 | 1,9 | 91,8 | 2,6 | 0,0 |
| Occitanie | 2,9 | 2,1 | 92,6 | 2,4 | 0,0 |
| Pays de la Loire | 2,6 | 1,5 | 93,7 | 2,2 | 0,0 |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 7,9 | 2,4 | 87,7 | 2,0 | 0,0 |
| | 6,8 | 2,1 | 88,5 | 2,5 | 0,0 |
| | 14,6 | 36,1 | 44,1 | 5,2 | 0,0 |
| Ompl | 18,8 | 32,8 | 43,5 | 5,0 | 0,0 |

Source : Insee, DADS 2019.

ND : non déterminé pour cause de secret statistique.